Pôle Education Lycées

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET

DES CONDITIONS DE TRAVAIL LYCEES ET CREPS

REUNION DU 1 DECEMBRE 2020

RAPPORT POUR INFORMATION

Sécurisation du parvis du lycée André Malraux à Montataire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de sûreté au sein des lycées et lorsque des situations critiques sont portées à la connaissance des services régionaux, le Chef d'établissement est invité à solliciter son « Correspondant sécurité-école » afin de programmer la réalisation ou l'actualisation du « diagnostic de sécurité » conformément aux dispositions des Circulaires de l'Education Nationale relatives à la sécurité aux abords des établissements scolaires.

Les préconisations issues de ce travail sont ensuite présentées au Conseil d'Administration de l'EPLE et la Région est alors en mesure de mettre en œuvre les dispositions techniques permettant l'amélioration du niveau de sécurité des lycéens et des personnels de la Communauté éducative.

Le **lycée André Malraux à Montataire**, actuellement concerné par la procédure décrite ci-dessus pour la sécurisation de son entrée, a de nouveau fait l'objet d'actes de vandalisme le 5 novembre dernier.

En effet, un groupe d'individus a réussi à s'introduire dans l'établissement et un feu a été allumé dans les sanitaires, occasionnant un début d'incendie et aussi beaucoup de confusion au sein du lycée.

Les Sapeurs-pompiers sont intervenus et des effectifs du commissariat de Creil ont été mobilisés pour sécuriser l'intervention.

Face à la récurrence de ces actes de malveillance, l'exécutif régional a décidé de prendre les mesures permettant la sécurisation définitive du parvis situé devant l'entrée principale de l'établissement.

Cet espace, faisant actuellement partie du domaine public, sera rétrocédé à la Région par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise qui a, d'ores et déjà, donné son accord pour réaliser les études et travaux de sécurisation du site dans l'attente d'une régularisation foncière entre les deux collectivités.

L'opération correspondante fait actuellement l'objet d'études de faisabilité et de programmation.

Les études de conception interviendront après désignation d'un maître d'œuvre dont la consultation est actuellement engagée.

Le budget réservé pour cette opération doit permettre, sous réserve des différentes autorisations administratives, un démarrage des travaux au second trimestre 2021.

Ces dispositions seront complétées par une étude d'implantation de caméras de vidéo-protection placées aux entrées et sorties de l'établissement.